

**SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT**

Nombre de Membres – En exercice : 32      Présents : 17      Votants : 20

Date de la Convocation : 23/06/2016

**Objet : Délibération n° 16 06. 11 : TRAVAUX D'URBANISATION RD 74 LE VERNET**

L'an deux mille seize, le trente juin, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) - BRIOL Patrick (CAUJAC) – LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) – SZYMANSKI Franck (GREPIAC) - DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) - BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, CHENIN Jean (CC Vallée de l'Ariège) - TISSEIRE Bernard, MUNOZ Floréal (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : RIVELLA Alain (GREPIAC) Représenté par M. SZYMANSKI Franck – CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) Représenté par M. ZDAN Michel - BAYONI Pascal (CCLAG) Représenté par M. BLANCHOT Dominique

Excusés: MM. DAVID Guy (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) - DIDIER Claude (CCVA) – ROUANNE J-Claude, ESTANG Nadia, PARRACHE Sabine (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. SZYMANSKI Franck

Monsieur le Président rappelle la délibération du 28/01/2016 dans laquelle il était fait état d'améliorer les cheminements piétons de l'avenue de Lagardelle (RD74) qui dessert le collège du Vernet.

Monsieur le Président précise qu'un appel d'offre a été publié le 26/04/2016 sur le BOAMP.

La CAO s'est réunie le 13/06/2016 pour l'ouverture des plis et le 30/06/2016.

Monsieur le président précise qu'il y a un écart conséquent avec l'évaluation du maître d'œuvre et les offres reçues et propose donc de mener une phase de négociation avec l'ensemble des prestataires ayant répondu

A l'issue de la négociation et pour ne pas retarder le commencement des travaux étant donné que le prochain conseil syndical n'aura lieu que fin septembre, Monsieur le Président propose de réunir à nouveau la CAO et de lui confier le choix ainsi que la signature de ce marché d'une valeur supérieure à 207 000 € HT.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité Syndical adopte, à l'unanimité, la proposition du Président et le mandat pour signer tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour,  
Mois et an que dessus

Le Président

Michel ZDAN